

Légende

Prescriptions liées au paysage et à l'environnement

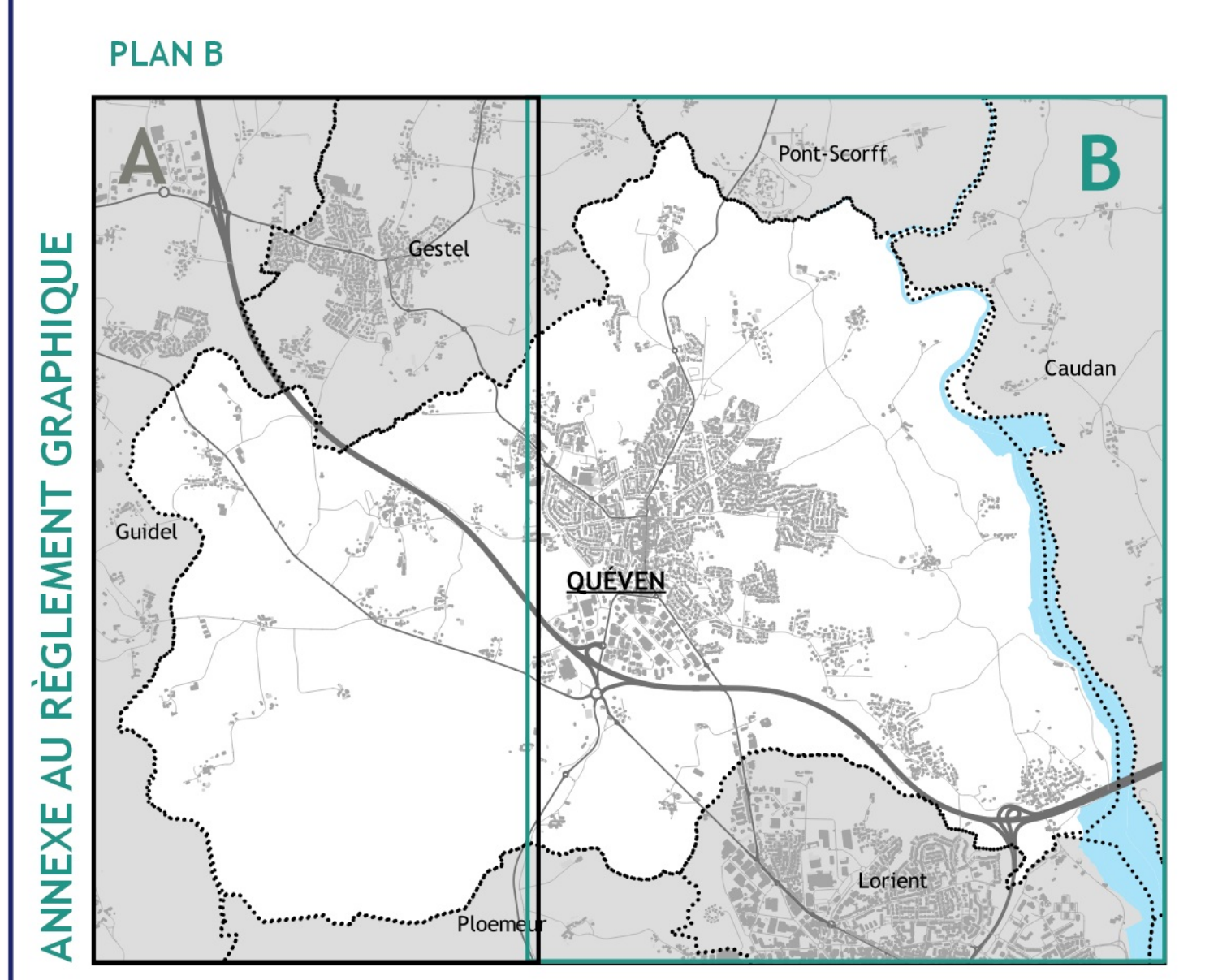
- ★ Patrimoine lié à l'eau (fontaine, lavoir, puits)
- ★ Patrimoine religieux (chapelle, croix, église)
- ★ Patrimoine bâti lié à l'habitation (four à pain, maison, manoir,...)
- Élément de patrimoine, paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Éléments de paysage, de patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Terrain cultivé à protéger en zone urbaine

Environnement

- Cours d'eau
- Plan d'eau



PRESCRIPTIONS LIEES AU PAYSAGE ET À L'ENVIRONNEMENT
 (ARTICLES L.151 - 19 et L.151 - 23)



ANNEXE AU RÉGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2023
 Le Maire,
 Marc BOUTRUCHE

